

Mémoire d'Entente

Relatif à la réalisation de l'étude de préfiguration du
Fonds Bleu pour le Bassin du Congo



Mars 2018

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Centre de Compétences en Changement Climatique du Maroc, dûment représenté par Son Excellence Nezha El Ouafi, Secrétaire d'Etat chargée du Développement Durable du Royaume du Maroc,

Ci-après dénommé « 4C Maroc » ;

D'une part,

La Commission climat du Bassin du Congo, dûment représentée par Son Excellence Madame Arlette Soudan-Nonault, Ministre du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo, Coordinatrice technique de la Commission,

Ci-après dénommée « CCBC » ;

D'autre part

Dénommés ci-après par « les Parties » ;

Préambule

- Considérant la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains réunis à Marrakech le 16 novembre 2016, en marge de la COP22 sur le climat, lors du 1er Sommet Africain de l'Action en faveur de la co-émergence de l'Afrique, dans laquelle il a été décidé de la création de trois commissions climat dont la Commission dédiée au Bassin du Congo, présidée par la République du Congo ;
- Rappelant la proposition, en marge de la COP22, du Président de la République du Congo pour la création d'un Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- Prenant en considération le Mémoire d'entente signé le 9 mars 2017 à Oyo, en République du Congo, portant création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- Rappelant la Déclaration de Brazzaville, du 05 octobre 2017, sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission climat pour le Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, notamment la recommandation à ce que le Royaume du Maroc, à travers le Centre 4C Maroc, apporte son appui nécessaire pour la mise en œuvre du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- Considérant les termes de la feuille de route 2017-2018 du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et du Communiqué final de la Conférence ministérielle de Brazzaville ainsi que du Communiqué final de la réunion des ministres à Bonn en 2017 ;
- Tenant compte de la volonté du Royaume du Maroc et de la République du Congo à renforcer leur partenariat et à conjuguer leurs efforts en vue de la lutte contre le changement climatique et l'intégration d'une démarche climat dans la planification du développement de la Région du Bassin du Congo ;

Les Parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Ce Mémoire concerne la réalisation de l'étude de préfiguration du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo dont la Commission Climat du Bassin du Congo est le maître d'ouvrage et 4C Maroc, le maître d'ouvrage délégué.

Article 2 : Objectifs de l'étude

L'étude de préfiguration du Fonds Bleu pour le bassin du Congo vise deux objectifs, à savoir :

- Analyser les conditions institutionnelles, techniques, juridiques, fiscales et financières pour la mise en place du Fonds et établir des recommandations en vue d'en assurer l'opérationnalisation dans un calendrier et un cadre opérationnel optimum pour tous les acteurs concernés.
- Collecter, analyser et restituer les attentes, contraintes et objectifs des acteurs de l'ensemble des pays engagés par le Mémoire d'entente d'Oyo ainsi que les acteurs institutionnels, économiques, industriels et associatifs associés concernés.

Article 3 : Engagements

1. Engagements du 4C Maroc

- Préparer les Termes de Référence de l'étude de préfiguration ;
- Rechercher et gérer le financement de l'étude de préfiguration ;
- Contribuer au processus de lancement de l'étude de préfiguration ;
- Identifier et recruter, en concertation avec la Coordination de la Commission Climat du Bassin du Congo, le bureau d'Etude chargé de la réalisation de l'étude de préfiguration du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, dont tous les droits de propriété intellectuelle y afférant, appartiennent exclusivement à la Commission ;
- Superviser techniquement le déroulement de l'étude de préfiguration.

2. Engagements de la CCBC

- Proposer deux à trois experts pour appuyer le 4C Maroc dans le processus de supervision technique ;
- Identifier les membres du Comité ad'hoc régional (Points Focaux du F2BC et délégués de la société civile) pour la validation des termes de référence et des livrables de l'étude ;
- Faciliter les contacts du Bureau d'Etude auprès des partenaires en Afrique Centrale et en Afrique de l'Est, concernés par le F2BC ;
- Veiller à ce que les éléments d'analyse produits s'inscrivent dans une logique inclusive et multilatérale.
- Diffuser le présent Mémoire d'entente dans les langues de travail des Etats membres de la Commission Climat du Bassin du Congo

Article 4 : Mise en œuvre, suivi et appui des partenaires

Afin de mettre en œuvre les stipulations du présent Mémoire d'entente, les Parties conviennent de :

- Mettre en place des équipes internes de suivi ;
- La tenue des réunions à distance ou en mode présentiel ainsi que les échanges de correspondances ;
- Rechercher les partenaires stratégiques internationaux, bilatéraux et multilatéraux.

Article 5 : Amendement-Dénonciation

Le présent Mémoire d'entente peut être amendé par accord mutuel des Parties.

Il peut, par ailleurs, être dénoncé par chacune des Parties sous réserve du respect d'un préavis d'au moins trois (3) mois, notifié à l'autre Partie par la Partie qui en prend l'initiative.

Article 6 : Règlement des différends

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent Mémorandum est réglé par voie de négociations entre les deux parties.

Article 7 : Date d'effet et durée du Mémorandum

Le Présent Mémorandum prend effet à la date de sa signature par les Parties, et restera valable jusqu'à la fin de la réalisation de l'étude de préfiguration du F2BC.

Fait à Rabat, Royaume du Maroc, en deux exemplaires originaux en langue française, le 12 mars 2018

Pour le 4C Maroc

Pour la Commission Climat du Bassin du Congo

 iSkysoft

Madame Nezha El Ouafi
Présidente du Conseil
d'Administration du 4C Maroc,
Secrétaire d'Etat chargée du
Développement Durable, du
Royaume du Maroc

Madame Arlette Soudan-Nonault
Coordinatrice technique de la
Commission climat du Bassin du Congo,
Ministre du Tourisme et de
l'Environnement de la République du
Congo

